

DURÉE
1H15

À l'issue de
cette formation,
vous recevrez
une attestation de
formation valable
pour le décompte
d'heures nécessaires
au renouvellement
de la carte
professionnelle.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à
l'assistance technique
de la formation
joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou
Go To Training, lien de
connexion transmis par
mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique
et quizz d'évaluation
finale



PARCOURS TRANSACTION

L'ESSENTIEL DE LA LOI HOGUET ET SES ÉVOLUTIONS RÉCENTES

OBJECTIFS

- Procéder à un tour d'horizon des règles applicables dans le cadre de la loi Hoguet et de ses évolutions récentes issues des lois Alur et Macron
- Permettre aux professionnels de l'immobilier d'appréhender les obligations essentielles en résultant dont l'irrespect peut conduire notamment à la perte des honoraires et à des sanctions disciplinaires, pénales et administratives

LE PUBLIC CONCERNÉ

Agents immobiliers, négociateurs, gestionnaires

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

André Renault, consultant en immobilier 15 ans d'expérience - Maîtrise de droit des affaires



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1

LE CADRE GÉNÉRAL DE LA LOI HOGUET

- Champ d'application
- Extensions de la loi ALUR
- Préalables à l'exercice des activités d'entremise et de gestion : incapacités, aptitudes professionnelles, cartes professionnelles et attestations d'habilitation, garantie financière,...
- Instances d'encadrement et de contrôle des activités de transaction et de gestion immobilières/Perspectives



PARTIE 2

LES CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITÉS D'ENTREMISE ET DE GESTION

- Code de déontologie
- Registres
- Formation continue
- Particularités applicables aux agents commerciaux
- Sanctions disciplinaires, pénales et administratives



PARTIE 3

LES MANDATS TELS QUE DÉFINIS PAR LA LOI HOGUET ET SON DÉCRET D'APPLICATION

- Passation des mandats: chronologie mandats/négociation
- Conditions des mandats
 - dispositions obligatoires
 - rémunération
 - clauses pénales
- Information des clients et publicité



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

